



**Rappel : Avez-vous pensé à échanger avec votre IP à propos de cette réponse collective ?**

**Vos IP sont disponibles pour vous accompagner et vous orienter dans le cadre de ce business.**

## 1. Descriptif du dispositif :

### Type de dispositif :

- Appel d'offre
- Appel à projet
- Référencement
- Autre. Préciser : Cliquez ici pour taper du texte.

**Donneur d'ordre :** AKTO

**Nom du dispositif :** PRESTATION DE DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT RH (Marché n°2021\_08) – LOT 1 AURA

**Objectifs :** diagnostics et accompagnements RH auprès des entreprises relevant du champ d'AKTO – accord lot 1 Auvergne-Rhône-Alpes

**Déroulé :** Phase 1 : Diagnostic RH / Phase 2 : Accompagnement RH

### Objectifs :

- ↳ Aider l'entreprise dans sa gestion des ressources humaines dans le contexte de crise et au regard de sa situation économique et de sa stratégie de développement,
- ↳ Co construire un plan d'actions partagé par les acteurs de l'entreprise sur les thématiques identifiées,
- ↳ Accompagner une mise en œuvre d'actions en rendant l'entreprise autonome avec les moyens mis à sa disposition.

### Thématiques d'intervention :

- ↳ Accompagnement à la reprise de l'activité économique dans le contexte de la crise covid-19
  - Évaluation de l'impact de la crise sur les emplois et les compétences, en lien avec la stratégie économique de l'entreprise : dans ce cadre un diagnostic économique pourra être proposé au démarrage de la prestation s'il n'a pas été préalablement réalisé ;
  - Adaptation de l'organisation de travail ;
  - Enjeux RH liés à la réorganisation de l'activité, notamment en cas de diversification et de
  - relocalisation ;
  - Gestion RH en situation de crise ;
  - Renforcement du dialogue social en situation de crise ;
  - Organisation et management du télétravail ;
  - Définition d'un plan d'accueil et d'intégration de personnels de renfort ;
  - Élaboration d'un plan de développement des compétences liées à la situation de crise ;
  - Mise en œuvre de solidarités interentreprises (mutualisation de services par exemple) ...
- ↳ Recrutement et intégration des salariés dans l'entreprise
  - Identification et levée des freins à la décision d'embauche ;

**Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !**

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📠



## Charte de fonctionnement de business collectif

- Identification du potentiel de création d'emplois et de pérennisation des contrats de travail ;
- Appui au processus de recrutement (définition des profils de poste, coût du recrutement, conduite de l'entretien de recrutement...)
- Lutte contre toute forme de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière ;
- Appui à l'intégration des salariés dans l'entreprise ;
- Amélioration de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Amélioration de l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale des salariés ;
- Promotion de la diversité au sein de l'entreprise ;
- Maintien et valorisation des seniors dans l'entreprise
- Organisation du travail
  - Amélioration de la qualité de vie au travail et prévention des risques psychosociaux ;
  - Impacts de l'organisation du travail sur la gestion des RH;
  - Gestion RH des problématiques organisationnelles (absentéisme, turn-over...)
  - Accompagnement dans la mise en place des processus RH permettant la mise en œuvre des notions d'entreprise inclusive, de responsabilité sociale de l'entreprise et de marque employeur ;
  - Adaptation des ressources humaines à la transition numérique (développement du télétravail, des outils de travail à distance...)
  - Adaptation des ressources humaines à la transition écologique.
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
  - Diagnostic de la situation de l'entreprise en matière de GPEC ;
  - Élaboration d'un plan de développement des compétences des salariés (notamment pour accompagner la transition numérique et la transition écologique)
  - Construction de parcours professionnels pour les salariés ;
  - Mise en place d'un plan de gestion des âges et/ou de transmission des savoir-faire et des compétences.
- Amélioration du dialogue social
  - Amélioration des relations sociales dans l'entreprise ;
  - Développement du dialogue social ;
  - Accompagnement des acteurs de l'entreprise à la mise en place d'un CSE et à la gestion des seuils sociaux (en dehors du seul respect des obligations incombant à l'entreprise).
- Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise :
  - Professionnalisation du dirigeant en matière RH
  - Mise en place de tiers employeur dans le cadre d'un collectif d'entreprises (par exemple groupements d'employeur) ;
  - Sensibilisation aux relations sociales, notamment lors de passage des seuils sociaux.

### **Durée du dispositif :**

- Notification reçue le 13/01/2022
- Valable jusqu'au 31/12/2022
- Renouvelable 2 fois par tacite reconduction pour une durée de 12 mois

### **Autres infos (territoires, volume d'activité, montant, durée....) :**

- Accord cadre à bons de commande (sélection par l'adhérent d'un prestataire sur son territoire)
- Périmètre géographique : AURA

**Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !**

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📠

- ⊃ Durée diagnostic + accompagnement : 6 jours
- ⊃ Coût jour : 1.200 €

### 2. Membres d'Elycoop participant au dispositif :

Nom	Prénom	(CAPE / CESA)	Domaines de compétence Activité mentionnée sur le descriptif d'assurance
BAROT	Marie-Pierre	CESA	OK
HOURS	Véronique	CESA	OK
LABOULAIS	Stéphanie	CESA	OK
LE GUEN	Fanny	CESA	OK
LECLERCQ	Aurélie	CESA	OK
PERILHOU	Yseult	CESA	OK
PRIOU	Cécile	CESA	OK

**Membre pilote du dispositif :** Fanny LE GUEN

### 3. Processus de décision : quelle est la méthodologie de prise de décision, les règles de fonctionnement ?

#### Pour l'attribution des prestations entre les consultant.e.s

- ⊃ **Pour les sollicitations émanant d'un client originel du ou de la consultant.e :** primauté au ou à la consultant.e concerné.e
- ⊃ **Pour les sollicitations directes d'un.e consultant.e par les adhérents de l'OPCO :** primauté au ou à la consultant.e directement contacté.e
- ⊃ **Pour les sollicitations entrantes (via l'OPCO par exemple) :** à distribuer au sein du groupe avec primauté sur intérêt du client (donc compétences par rapport au besoin), puis critère d'équité de marché entre consultant.e.s

#### Suivi des réalisations :

- ⊃ Chaque consultant.e renseigne les prestations réalisées dans le [tableau partagé sous Google Drive](#) et crée un dossier dans l'espace partagé AKTO dans lequel il ou elle dépose les livrables transmis à l'OPCO à l'issue de l'accompagnement. L'ensemble des informations déposé sur le drive est strictement confidentiel et ne doit en aucun cas être ouvert ou utilisé pour une autre finalité que de pouvoir rendre des compte aux financeurs en cas de besoin  
Les livrables sont ceux listés en page 6 du Cahier des Clauses Techniques Particulières, et disponibles dans le [dossier partagé](#).
- ⊃ En cas de difficulté rencontrée lors d'une prestation, le ou la consultant.e concerné.e doit immédiatement informer le membre pilote du dispositif

#### Respect des règles du marché portant sur :

- ⊃ Les relations avec les conseillers AKTO (échanges réguliers, invitation pour les restitutions phase de diagnostic et phase d'accompagnement, ...)

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - [contact@elycoop.fr](mailto:contact@elycoop.fr) - [www.elycoop.fr](http://www.elycoop.fr) - 04 72 81 95 84 📠

- ⊃ Les livrables à remettre pour chaque prestation (formulaires OPCO / DREETS, supports demandés, ... )
- ⊃ Le suivi des travaux (via la plateforme digitalisée)
- ⊃ Les modalités administratives
- ⊃ Les modalités financières

### **Le fil conducteur du groupe pour tout arbitrage à venir :**

- ⊃ Intérêt des structures accompagnées
- ⊃ Notoriété et développement d'ELYCOOP et du collectif d'intervenant.e.s

### **4. Intégration de nouveaux membres, conditions d'ouverture : quelles sont les modalités et les conditions pour un membre d'Elycoop pour rejoindre ce collectif ? A priori aucun dispositif utilisant le numéro SIRET d'Elycop ne peut être totalement fermé (cf document en annexe : les différentes formes de business)**

#### **Intégration de nouveaux.elles consultant.e.s ou de sous-traitant.e.s**

Possible dans la mesure où ils ou elles :

- ⊃ disposent [extrait appel d'offre] « une expérience en matière de conseil et de gestion des ressources humaines en entreprise et disposer de connaissances sur l'environnement institutionnel et territorial, d'une expertise en matière de droit du travail, d'emploi et de formation professionnelle et d'une bonne connaissance des aides publiques » ce qui implique :
  - d'avoir une expérience avérée dans plusieurs des thèmes prévus dans l'Appel d'Offre
  - d'être en mesure de réaliser un diagnostic RH à spectre large (incluant les obligations employeur)
- ⊃ sont dans une logique de partenariat et de co-développement avec les membres du groupe (et non de concurrence)

La couverture géographique :

- ⊃ Toute la région Auvergne Rhône-Alpes, avec un besoin particulier de renfort sur :
  - 03 / 15 / 43 / 63
  - 07 / 26

#### **Modalités d'intégration au groupe constitué :**

- ⊃ L'intégration est réalisée après échange avec un.e des consultant.e.s déjà référencé.e.s (pour validation des points ci-dessus) et nécessite l'accord de l'ensemble des consultant.e.s référencé.e.s.
- ⊃ Dans le cas d'un.e sous-traitant.e l'accord de l'OPCO avant le démarrage de la prestation est obligatoire

#### **Supervision :**

- ⊃ Chaque nouveau.elle consultant.e bénéficie d'un accompagnement par un.e consultant.e référencé.e, au moins pour sa première prestation, afin de garantir le respect des obligations du marché (qualité des livrables notamment) et de contribuer à la construction d'un socle de compétences partagé au sein des consultants. Cet accompagnement pour la 1ère prestation fait l'objet d'un échange interne à hauteur de 20% du CA de la prestation supervisée.
- ⊃ Dans le cas d'un appel à un.e sous-traitant.e, la supervision est obligatoire pour chaque prestation sous-traitée. Cette supervision fait l'objet d'une facturation entre le ou la consultant.e superviseur.e et le ou la sous-traitant.e à hauteur de 20% du CA.

**Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !**

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📠



## Charte de fonctionnement de business collectif

Le ou la superviseur.e reste l'interlocuteur.rice d'AKTO (Relation, Convention, Facturation).

### **5. Mise à jour des règles de fonctionnement : (périodicité, évènement entraînant des changements....)**

En tant que de besoin.

### **6. Principe de répartition du chiffre d'affaires généré par ce dispositif ? (fonction des compétences, répartition territoriale, CA équivalent entre membres....)**

Chaque consultant.e émet les factures correspondant aux conventions de prestation signées, y compris pour des prestations confiées à un prestataire hors Elycoop qu'il ou elle supervise.

### **7. Résolution de litige entre membres : processus et médiateurs éventuels**

- ▷ Régulation au sein du groupe dans l'intérêt de la coopérative, dans un premier temps.
- ▷ Sollicitation de l'intervention d'ELYCOOP dans un second temps, si nécessaire.

### **8. Traitement des frais éventuels : (en rapport avec les temps d'échange et de travail relationnel, réunions, CR, notamment pour le pilote du dispositif mais aussi des territoires d'intervention....)**

La coordination du dispositif implique du temps de travail (participation aux réunions, temps de bilans du dispositif, échange d'informations, ...) dégagé par le membre pilote du groupe. Il pourra être assumé à tour de rôle tout au long du référencement.

En contrepartie, les membres du groupe s'engagent à être réactif.ve.s pour répondre aux éventuelles sollicitations et faciliter le travail du membre pilote.

Si des frais incontournables (ex. déplacement) devaient être engagés au titre du dispositif, ils seront répartis entre les consultant.e.s référencé.e.s sur ce dispositif, moyennant accord préalable.

### **9. Principe de facturation : (individuel ou via les échanges internes)**

- ▷ Facturation et gestion de la relation administrative par chaque entrepreneur.e.
- ▷ Toutes les informations sur les échanges internes sont disponibles en cliquant ici.

### **10. Responsabilité et gestion du risque liés au dispositif : par exemple, dans le cas d'un impayé**

Cliquez ici pour taper du texte.

### **11. Mesures prises en cas de fin de CAPE ou fin de CESA d'un des membres :**

Information auprès d'AKTO par le membre pilote du dispositif.

**Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !**

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📠

## 12. Communication :

a. Souhaitez-vous communiquer en interne sur l'obtention du dispositif ?

**Oui**  Non

**Affichage sur le Wiki Elycoop de ce référencement, de la liste des membres du groupe et de la charte de fonctionnement.**

b. Les membres d'Elycoop peuvent-ils communiquer sur cette relation commerciale dans leurs démarchages commerciaux ou la réponse à un autre dispositif ?

**Oui, pour les membres du groupe**  Non

## 13. Autres informations utiles :

RAS

## Signatures des membres :

BAROT	Marie-Pierre	
HOURS	Véronique	
LABOULAIS	Stéphanie	
LE GUEN	Fanny	
LECLERCQ	Aurélie	
PERILHOU	Yseult	Validé lors de la visio du 05/09/2022
PRIOU	Cécile	

**Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !**

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decors 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📄



## Traitement des formes de business des membres d'Elycoop



L'objectif de ce document est de définir et d'apporter un cadre de traitement des formes d'engagement au nom d'Elycoop.



En effet, au cours de sa vie d'entrepreneur, un membre d'Elycoop ou un collectif d'entrepreneurs concrétise ses relations commerciales en engageant la responsabilité juridique de la coopérative via l'utilisation du numéro SIRET.

L'activité est hébergée juridiquement par la coopérative. En cas de problème, c'est la coopérative qui est responsable. Chacun doit veiller à la sécurité de l'outil de travail commun.

Ces relations commerciales peuvent prendre diverses formes tels que :

**Référencement \***  
**FP Label Appel d'offre**  
**ACCORD-CADRE Agrément**  
**Subvention Charte qualité**  
**Prestations Appel à projet**  
**Sous-traitance**

Clique sur les liens  
pour en savoir +

\* **Référencement** : démarche et reconnaissance administrative pour avoir le droit d'exercer un métier ou dans un secteur d'activité, et/ou de bénéficier de financements spécifiques.



Chaque organisme, structure peut utiliser l'un de ces termes pour définir un dispositif qui lui est propre.

Aussi, ne pouvant nous baser uniquement sur leurs appellations, nous avons souhaité clarifier les procédures de traitements de ces dispositifs à partir de leurs caractéristiques et tendre vers une méthodologie de traitement global.

### À retenir

Chaque entrepreneur est propriétaire de son activité et utilise des ressources et des biens communs qui ne peuvent et ne doivent pas être privatisés.



Dans les formes de business, nous distinguons deux types de relations commerciales dont les procédures de traitement sont décrites ci-après :

**Type 1** : la prestation est clairement définie en termes d'intervenant, de durée, de date, de prix....

**Type 2** : les modalités de relation commerciale sont abordées sans pour autant définir précisément les interventions.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decors 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📧

## Type 1

C'est une contractualisation avec prix/objectifs, compétences précises et personnes clairement nommés.

## Type 2

C'est l'ensemble des relations commerciales qui ne correspondent pas à une contractualisation avec prix/objectifs et compétences précises

Dans le cadre de mon accompagnement individuel et suite à ma propre veille j'échange avec mon IP qui me guidera sur la marche à suivre. J'envoie un mail à mon IP pour confirmer mon intérêt et les documents au plus tard 15 jours avant la date de réponse.

1

### PHASE DE RÉPONSE

L'entrepreneur ou le collectif est entièrement propriétaire du business.

L'entrepreneur ou le collectif ayant débuté un travail de réponse (mail à son IP, faisant foi) aura la liberté de constituer son équipe et d'intégrer ou pas des entrepreneurs en fonction de l'avancée du travail déjà réalisé.



Traitement en collaboration avec l'IP.



Traitement en collaboration entre l'entrepreneur pilote et Fahim.

2

### POSSIBILITÉ D'ACCÉDER AU BUSINESS AUX AUTRES ENTREPRENEURS

Fermé a priori

Ouvert a priori.

Les initiateurs définissent les modalités d'accès :

- Taille du marché ?
- Fermons nous l'accès total à un métier ?
- Les droits d'entrées sont-ils en adéquation avec l'investissement des initiateurs (financier, méthodologie, temps)
- Le nom commercial est-il suffisamment distinct d'Elycoop et du nom du dispositif ?
- Quelle est la durée d'accès au dispositif ?

Passage en comité d'agrément pour valider le degré d'ouverture, les conditions d'accès et le respect des valeurs coopératives.

3

### COMMUNICATION

Communication décidée par l'entrepreneur

La coopérative communiquera sur les candidatures acceptées dans le cadre d'une forme de business ouverte.

4

### FINALITÉ

Implique des moyens commerciaux et matériels *intuitu personae*

Tous les membres de la coopérative peuvent en bénéficier selon les règles d'ouverture fixées aux étapes 1 et 2.

MAJ : 24/02/2020

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Siège social Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📄